INSCRIPTION CLUB LECTURE 2013-2014

		Prénom :Redoublant : oui □		
Quelles sont vos a (vos) enfant(s) ?	ittentes par rapport au CLUE	3 LECTURE et pour quels mo	otifs souhaitez-	vous inscrire votre
	DECLE	MENT INTERIEUR	7	
	REGLE	MENT INTERIEUR		
l'Ecole des Mar au Nymphéa. Les parents pe animateurs, éc 2- L'équipe dema parents, ceci c 3- En cas d'abser récupéreront que médical (apporverte (prévenir 4- Le cahier de lia le regarder et à 5- Prévenir l'anima 6- Les enfants per repris par les par minimum 12 an 7- Le goûter est fo 8- Le Club lecture	rronniers. Le mardi (selon la euvent venir à partir de 18h hanger sur la séance ou par ande à ce que l'enfant so dans un souci de suivi et de nce, prévenir le Centre Socuand même l'enfant à la so ter un justificatif dans les 48 une semaine à l'avance) ne ison est un outil pour facilité l'utiliser! ateur en cas d'aide personna avent partir seuls chez eux a arents ou une personne auto is).	it récupéré au moins une l'échanges (obligatoire). Sial le plus rapidement possortie de l'école. Seules les a Bh – dernier délai le 30 du reseront pas facturées. Le la communication entre fa	leur enfant ma fois par sema sible. Dans le cabsences pour mois - avant la amille, école et a à partir de 9 ar ts comme perso	colaire des Moines) is pour rencontrer les aine par l'un de ses doute, les animateurs maladie, rendez-vous facturation) et classe animateurs. Pensez à ns. Les enfants seront onne référente, âge
Je reconnais avo	oir pris connaissance de c	e règlement et m'engage	à le respecter	r.
Le	Signature d	les parents :	Signature	de l'enfant :
POLE EDUCATION	ON - JEUNESSE - CENTRE SOCIAL -	rue des Marronniers – 38070 ST QUEN	NTIN FALLAVIER – T	Ге́І. 04.74.94.25.53
St-Quentin Folkarar	CLUB L	ECTURE 2013-2014		_{KU} NES LES (ENTRE SOCIAL
\$2	REGLE	MENT INTERIEUR		SAN
		edi (enfants des Tilleuls et de demande) et le jeudi (enfan		

- - Les parents peuvent venir à partir de 18h15, non pas pour récupérer leur enfant mais pour rencontrer les animateurs, échanger sur la séance ou participer à l'atelier.
- 2- L'équipe demande à ce que l'enfant soit récupéré au moins une fois par semaine par l'un de ses parents, ceci dans un souci de suivi et d'échanges (obligatoire).
- 3- En cas d'absence, prévenir le Centre Social le plus rapidement possible. Dans le doute, les animateurs récupéreront quand même l'enfant à la sortie de l'école. Seules les absences pour maladie, rendez-vous médical (apporter un justificatif dans les 48h - dernier délai le 30 du mois - avant la facturation) et classe verte (prévenir une semaine à l'avance) ne seront pas facturées.
- 4- Le cahier de liaison est un outil pour faciliter la communication entre famille, école et animateurs. Pensez à le regarder et à l'utiliser!
- 5- Prévenir l'animateur en cas d'aide personnalisée à l'école.
- 6- Les enfants peuvent partir seuls chez eux avec autorisation des parents à partir de 9 ans. Les enfants seront repris par les parents ou une personne autorisée (inscrite par les parents comme personne référente, âge minimum 12 ans).
- 7- Le goûter est fourni par les parents.
- 8- Le Club lecture sera fermé les jours de ponts définis par la Mairie, même si l'école est assurée.
- 9- Inscription au trimestre obligatoire.

to receivable averages communications de to regionnement et in origage a la respecter.				
Le	Signature des parents :	Signature de l'enfant :		

le reconnais avoir pris connaissance de ce règlement et m'engage à le respecter